



Communiqué de presse – Mardi 18 mai 2021

Manque d’ambition sur les mesures de transition dans la future PAC : l’agro-écologie ne peut pas attendre la prochaine réforme

Face aux bouleversements écologiques en cours, l’agro-écologie n’est plus une alternative. Or, en proposant de maintenir au même niveau qu’aujourd’hui le budget des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour la future PAC, les premiers arbitrages sur le deuxième pilier n’offrent pas la possibilité à toutes les agricultrices et agriculteurs de France de faire face à ces changements.

Les épisodes de gels ces dernières semaines, les sécheresses récurrentes, l’érosion continue de la biodiversité... sont sans appel : si le monde agricole veut survivre à ces changements brutaux et être encore en mesure de produire une alimentation accessible à l’ensemble de la population, le renouvellement de nos modes de production vers l’agro-écologie n’est plus une option.

Or les premiers schémas budgétaires fournis par les pouvoirs publics sur le deuxième pilier de la PAC font état d’un maintien des budgets pour les MAEC « Système » à hauteur d’environ 121 millions d’euros par an. Entre 2015 et 2019, environ 14 500 exploitations ont bénéficié de ce dispositif, soit à peine 4% des fermes de France¹. A budget constant, le nombre de bénéficiaires de cet accompagnement à la transition sera beaucoup trop faible pour être à la hauteur des défis qui s’annoncent. Parallèlement, le budget pour les assurances récoltes pourrait croître significativement alors que la pertinence de ces mécanismes est de plus en plus contestée en matière d’efficacité de l’action publique².

Ces premiers arbitrages font le choix de mobiliser l’argent du contribuable pour payer la casse sur des exploitations qui ont de plus en plus de mal à faire face aux aléas climatiques plutôt que pour les accompagner vers plus de résilience. Pourtant, les MAEC Système – s’appliquant à faire évoluer l’ensemble du système de production vers des pratiques agro-écologiques – ont permis d’engager les fermes qui en ont bénéficié vers des modes de production plus économes et plus autonomes.

¹ Source : Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation

² Le système assurantiel basé sur une moyenne quinquennale ne fonctionne plus dans un contexte d’accidents climatiques permanents.

Afin d'amener au moins 15% des exploitations Françaises dans cette voie, il faudrait mobiliser **plus d'1 milliards d'euros par an sur des MAEC Système ouvertes à toutes les productions et couvrant l'ensemble du territoire**. Cette enveloppe, bien qu'encore modeste, est tout à fait mobilisable si la France choisit dès aujourd'hui un taux de transfert des montants du premier vers le second pilier de 15% et si la priorité est donnée à ces mesures plutôt qu'aux mécanismes assurantiels. Ces MAEC devront être accessibles à toutes et à tous en début de contractualisation et mener progressivement leurs signataires vers des systèmes résilients face aux aléas mais contribuant aussi à lutter contre le changement climatique.

Toutes les agricultrices et agriculteurs de France, quel que soit leur territoire et leur système, doivent pouvoir changer leurs modes de production pour faire face aux bouleversements à venir et pour contribuer, eux aussi, à construire le monde d'après.

Contact presse :

- Antoine Delahais (paysans en Normandie, référent PAC pour Réseau CIVAM) : 06 16 90 26 50
- Goulven Le Bahers (coordinateur PAC à Réseau CIVAM) : 06 87 70 89 95
- Maud Gilibert (chargée de communication à réseau CIVAM) : 06 41 03 31 35